

BRUXELLES PATRIMOINES

Numéro spécial
Journées du Patrimoine
Région de Bruxelles-Capitale

Septembre 2017 | N° 23-24

Dossier **NATURE EN VILLE**

BRUXELLES PATRIMOINES

Numéro spécial

Journées du Patrimoine
Région de Bruxelles-Capitale

Septembre 2017 | N° 23-24

Dossier NATURE EN VILLE

BRUXELLES PATRIMOINES



Image de couverture

Parc des Étangs, Anderlecht
(É. Stoller, 2017 © SPRB).

DOSSIER

LE *PARK SYSTEM* D'ANDERLECHT

CONSTRUCTION D'UN
ESPACE PUBLIC POUR
LA COURONNE VERTE
BRUXELLOISE

GÉRY LELOUTRE

ARCHITECTE URBANISTE, CHARGÉ DE COURS
ET CHERCHEUR À LA FACULTÉ D'ARCHITECTURE
DE L'ULB, L_oUIsE (LABORATOIRE URBANISME,
INFRASTRUCTURES, ÉCOLOGIE)

APRÈS LA SECONDE GUERRE MONDIALE, LA COMMUNE D'ANDERLECHT A ARTICULÉ SON DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE AUTOUR DE LA MISE EN PLACE D'UN VÉRITABLE PARK SYSTEM. CELUI-CI N'EST PAS SIMPLEMENT UN ENSEMBLE D'ESPACES VERTS. IL S'AGIT D'UNE VÉRITABLE OPÉRATION DE FABRICATION DE LA VILLE, DANS SES DIMENSIONS SPATIALES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES, PENSÉE SUR LE LONG TERME, ASSOCIANT ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS DANS LES CADRES LÉGAUX DISPONIBLES. Le park system anderlechtois présente une cohérence spatiale et une intégration des différentes fonctions et typologies qui sont exemplaires et exceptionnelles pour le contexte belge. Cet article en décline les conditions d'émergence et les différentes dimensions.

Au sortir du second conflit mondial, le territoire des communes de la seconde couronne à l'ouest et au nord de Bruxelles ne reste que très partiellement touché par l'urbanisation liée à la croissance de la capitale. Pourtant, ces communes sont très largement couvertes par des plans d'alignement qu'elles ont elles-mêmes dressés. Tout était donc en place pour une poursuite organique de la construction de l'agglomération bruxelloise, le long de rues résidentielles aérées.

Néanmoins, dans l'immédiat après-guerre, les conditions vont brutalement changer. D'une part, le cadre légal de contrôle de la bâtisse de l'urbanisation est entièrement réformé, axé désormais non plus sur les tracés, mais sur une planification fonctionnelle par zonage et la détermination de gabarits précis de constructions. Ce cadre va pousser les communes à revoir la forme à donner à leur développement futur et contribuer à diffuser largement le modèle d'une ville verte, au bâti librement implanté dans un parc. D'autre part, la pratique des acteurs privés liés à l'urbanisation

évolue d'une promotion foncière vers une promotion immobilière, qui modifie fondamentalement le type de construction et son rapport à la planification.

Ces deux changements vont entraîner l'urbanisation de la seconde couronne occidentale selon une tout autre physionomie, celle de la couronne verte, pour laquelle Anderlecht forme un cas exemplaire.

PLANIFIER POUR REMEMBRER

Le *park system* d'Anderlecht n'est pas exceptionnel par sa forme. La plupart des communes du nord et de l'ouest de Bruxelles, comme Ganshoren et Jette, ont cherché à réaliser ce type de structure spatiale, mettant en réseau une série d'espaces verts aménagés, libérés ou préservés au fil des opérations immobilières menées entre les années 1950 et 1980. Le *park system* est, par contre, exceptionnel par son ampleur, par la manière avec laquelle logement et espace

vert s'entremêlent dans une continuité spatiale inédite ailleurs à Bruxelles et, enfin, par la constance avec laquelle ce concept de parc sera mis en œuvre pour chaque opération urbanistique qui accompagna le développement urbain d'Anderlecht. Avant toute chose, ce caractère exceptionnel est dû à un mode volontariste de gouvernance, fondé sur une politique de maîtrise foncière des terrains disponibles pour l'urbanisation du territoire communal.

En Belgique, la construction du logement, et de la ville en général, est principalement le fait de l'initiative privée. L'urbanisation est, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, le fruit de l'application de la loi de 1889 sur l'expropriation par zone conçue précisément pour rendre financièrement possible la construction de la voirie dans le cadre d'une rénovation ou d'une extension urbaine. Ce texte permet à un opérateur foncier, public ou privé, d'acquérir non seulement le terrain nécessaire à la voirie, mais également une surface attenante, et ainsi récupérer la plus-value foncière générée par la nouvelle voirie

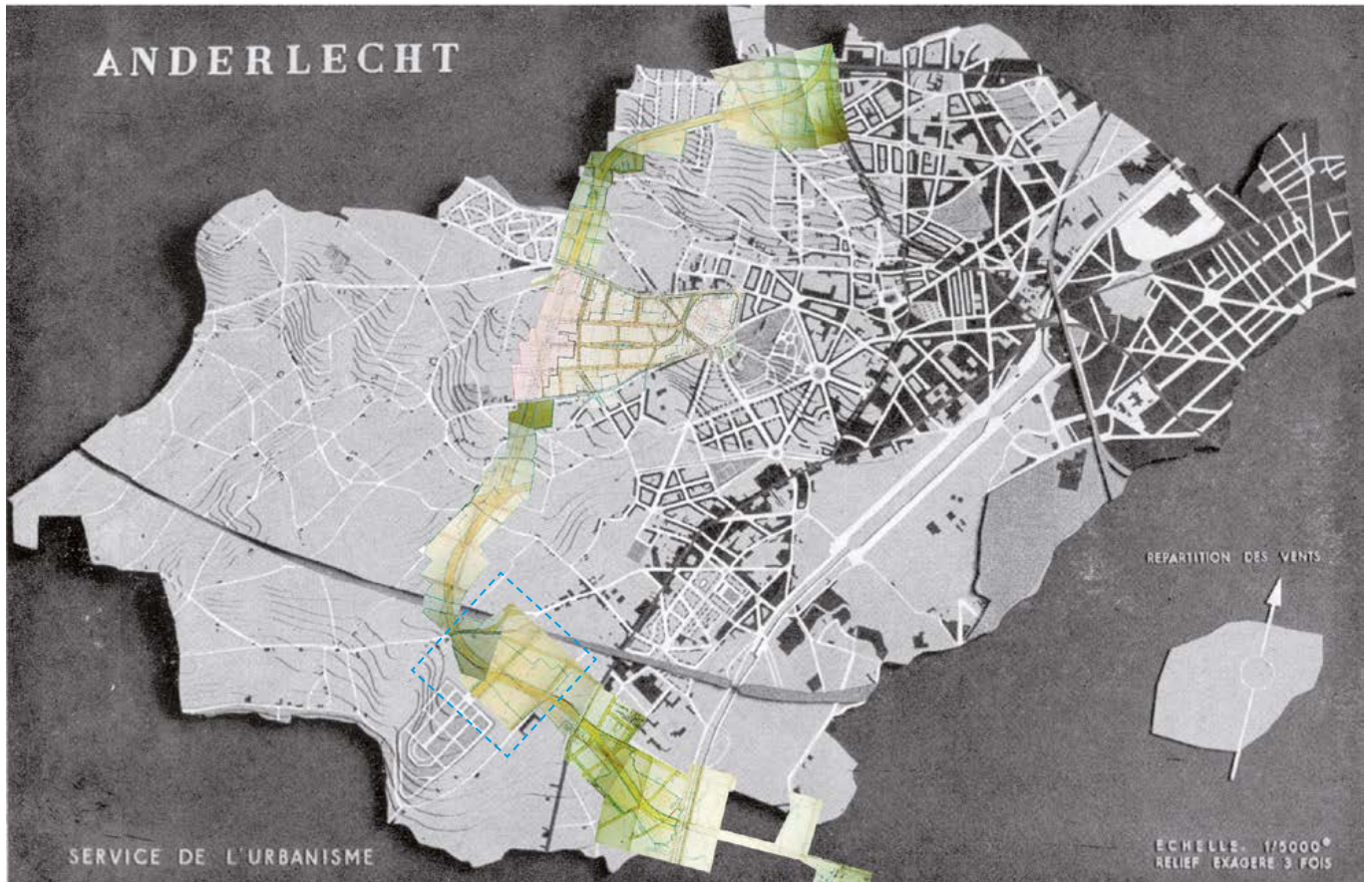


Fig. 1
L'état de l'urbanisation tel qu'affiché lors de l'Exposition d'Urbanisme d'Anderlecht en 1956, auxquels sont superposés (1) le tracé de la Grande Ceinture Ouest tel qu'approuvé par la Province de Brabant et la commune en 1931 et (2) le plan d'alignements pour le quartier du Scherdermael approuvé par le Conseil communal en 1934 (source Administration communale d'Anderlecht, Service d'Urbanisme). Le quartier du Meir se distingue nettement. La trame des voiries encadrant le parc devait rejoindre et dépasser la grande ceinture (montage de l'auteur, source «Anderlecht, commune d'avant-garde», in *Cahiers de l'urbanisme communal*, éd. Art et Technique, Bruxelles, 1956).



Fig. 2
Collage des différents projets et opérations liés au *park system*, sur fond du plan général du réseau vert publié dans la brochure de 1963. Il montre comment il combine plusieurs types d'opérations urbanistiques: parc régional (liseré vert), urbanisation en *open planning* (liseré bleu), curetage d'îlot et rénovation urbaine (liseré rouge) et *waterfront* (liseré orange) (montage de l'auteur, source *Anderlecht, commune verte*, 1963 (© SPRB)).

- 1 Parc de la Pede
- 2 Quartier du Scherdermael
- 3 Quartier des Étangs (Porte Verte)
- 4 Quartier Itterbeek et du Broeck (Westland Shopping Center)
- 5 Demosthne/Potaardeberg
- 6 Scheutbos
- 7 Quartier du Vogelenzang
- 8 ZPM n°4 (Square J. Hayet)
- 9 Busselenberg
- 10 Parc paysager
- 11 Quartier Aurore
- 12 Porte de Paris (Place Albert)
- 13 Tour des Goujons



Fig. 3
Le projet pour le quartier du Vogelenzang (image de 1956) illustre le lien entre construction d'équipements et développement urbain. Ici, l'ensemble de logements vise à rentabiliser les investissements en infrastructures liées à la construction du nouveau cimetière paysager communal, à l'extrémité Sud du territoire d'Anderlecht [extrait de «Anderlecht, commune d'avant-garde», in *Cahiers de l'urbanisme communal*, éd. Art et Technique, Bruxelles, 1956].

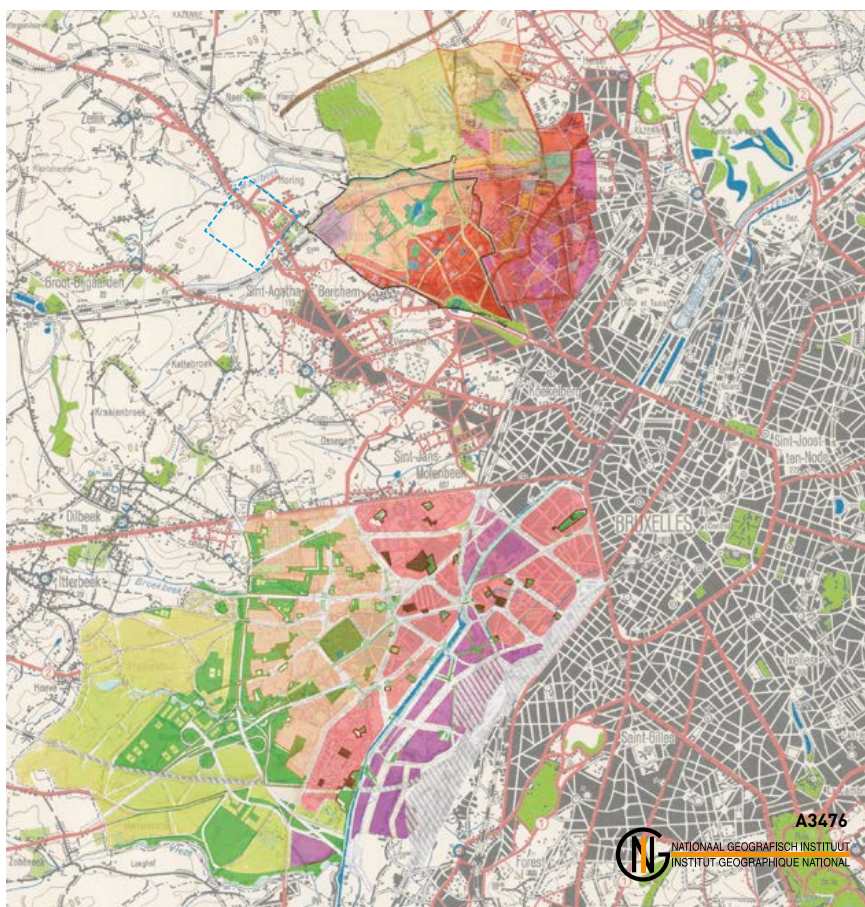


Fig. 4
Carte de Bruxelles de 1952 sur laquelle sont superposés les Plans Généraux d'Aménagement élaborés concomitamment sur la bordure Ouest de l'Agglomération bruxelloise. Tous trois délimitent une vaste zone à préserver : rurale, dans le cas de la vallée de la Pede à Anderlecht ; boisée, pour le bois du Laerbeek à Jette, le seul de cette ampleur à l'ouest de Bruxelles ; domaniale à Ganshoren, où il s'agit de préserver le site de l'ancien château seigneurial. [collage Géry Leloutre. © IGN, carte de Bruxelles 1952, Service de l'Urbanisme de la commune de Ganshoren ; Service d'Urbanisme de la commune de Jette ; Brochure *Anderlecht, commune verte*, 1963 ; plans graphiquement retravaillés].

pour financer l'opération. C'est de cette manière qu'a pu se construire la ville des grands parcs, boulevards et *parkways* –généralement reconnue comme l'œuvre du «roi bâtisseur» Léopold II–, sous l'égide du Ministère des Travaux publics et surtout du service de l'inspecteur voyer Victor Besme. Suite à la suppression du service en 1903, c'est selon *grosso modo* les mêmes formes que les communes ont poursuivi leur développement urbanistique¹.

À Anderlecht, le quartier du Meir est issu de la volonté de la commune, en 1905, de créer un grand parc public à proximité de son centre villageois historique formé par la place de la Vaillance et la collégiale Saint-Guidon. Dessiné par le paysagiste bruxellois Jules Buysens², ce parc de 15 ha fut financé par la revente des parcelles d'un lotissement entourant le parc, compris dans un périmètre d'expropriation par zone comprenant 80 ha. L'art de concevoir et planifier la ville réside donc dans la capacité à jauger la taille du périmètre de projet, en fonction de l'importance des équipements à construire –dans ce cas-ci, le parc– et les propriétaires en présence, souvent des sociétés de promotion foncière qui spéculent à long terme sur les terrains au fur et à mesure de la croissance urbaine³ (fig. 1).

L'expérience du quartier du Meir démontra la nécessité de mener des opérations à grande échelle pour financer la construction des équipements de la ville. Dans ce cadre, Anderlecht place haut la barre de ses ambitions. Il ne s'agit ni plus ni moins, pour Georges Messin, directeur du Service technique de la commune, que de lancer ce qu'il appelle «l'entreprise communale»⁴, avec l'objectif, via l'urbanisation, «d'assurer pour chaque citoyen une gamme

étendue de commodités matérielles». Pour cela, il fallait éviter une spéculation foncière trop forte qui rende impossible soit de générer une plus-value suffisante pour les équipements, soit de rendre les nouveaux quartiers inabordables. La régie foncière d'Anderlecht fut donc créée à cet effet le 1^{er} janvier 1935, au moment où le quartier du Meir s'achevait et où allait débiter l'urbanisation de nouvelles parties du territoire. Opportunément, la direction en est confiée à Georges Messin, mettant de cette manière sous un même responsable la planification (le Service technique de la commune) et l'outil de sa mise en œuvre, afin de pouvoir mener un «urbanisme opérationnel»⁵. Cela permit de réaliser directement les grandes options adoptées par le Conseil communal en 1947, soit le gel de l'urbanisation de la vallée de la Pede, maintenue comme lieu de promenade, et les projets pour de nouveaux quartiers comme celui du Scherdermael⁶ (fig. 2). Ces quartiers allient, dans un espace intégré, développement du logement via le secteur privé, et financement des infrastructures publiques par la plus-value de la revente des parcelles (fig. 3).

FAIRE LA VILLE EN «TYPE OUVERT» AUTOUR DU JARDIN DE QUARTIER

La formulation des grandes options d'aménagement d'Anderlecht en 1947 répond en réalité aux exigences de l'arrêté-loi du 2 décembre 1946 concernant l'urbanisation, qui impose aux communes l'établissement d'un Plan général d'Aménagement. Ce PGA a pour but de fixer les grandes voiries et le zonage fonctionnel du territoire, zonage qui doit être ensuite affiné par des Plans particuliers. L'élaboration de ces plans se fait sous le contrôle

de la nouvelle Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (AUAT), mise sur pied en 1945 et dont le premier directeur sera Victor Bure. Leur conception doit être confiée à des bureaux d'études spécialisés, soit un service technique communal disposant d'urbanistes qualifiés et agréés.

Deux jeunes fonctionnaires se retrouvent ainsi en 1954 sur les bancs de l'ISUA, une école d'urbanisme fondée précisément dans la foulée de la loi de 1946 afin de former les techniciens, sous la houlette de l'urbaniste français Gaston Bardet (voir encadré). L'un est Charles De Coster, envoyé à l'ISAU dès son entrée en fonction dans le Service technique de la commune de Ganshoren par son directeur, Octave Coenen, un proche de Victor Bure et fervent partisan de la ville peu dense et verte de Bardet⁷. L'autre est Jef Janssens, militant communiste, adjoint de Georges Messin.

Les services des deux communes, ainsi que celui de Jette, sont pleinement engagés dans la révision de leurs plans d'alignement, via la formalisation d'un PGA selon les principes de la loi de 1946. Les trois PGA⁸ s'attachent à confirmer les deux états extrêmes de ces territoires en bordure de l'agglomération bruxelloise: la structure en îlots fermés pour les quartiers déjà urbanisés, en continuité avec la ville existante et, en position géographiquement opposée, d'importantes superficies à préserver (fig. 4). Entre ces deux parties s'institue une sorte de transition morphologique, décrite comme zone résidentielle de «type ouvert», «*d'open planning*»⁹, qui puisse offrir une transition entre la densité urbaine et l'espace ouvert. Pour cette zone de *type ouvert*, il s'agit avant tout d'en préserver le caractère exclusivement résidentiel, et de faire «flot-

ter» comme l'écrit Bardet, cette nouvelle forme de ville «dans la verdure de ses parcs».

La reconsidération du futur quartier sur le plateau du Scherdermael offre à Janssens l'opportunité d'appliquer les théories de l'unité de voisinage acquise durant sa formation à l'ISUA. L'acquisition des terrains concernés avait été finalisée depuis peu par la Régie foncière communale. Elle avait agi conformément à un plan d'urbanisation initié en 1934, en prolongation du quartier du Meir. Ce plan poursuivait le réseau de larges artères rayonnant depuis les quatre coins du parc Astrid, pour rejoindre le boulevard de grande ceinture, à l'époque en gestation. La trame est axée sur un square allongé, situé sur la ligne de crête du site, recherchant une relation visuelle avec le parc Astrid et l'éperon du parc Duden de l'autre côté de la vallée (fig. 5). Seul le tracé des voiries principales, en bordure du périmètre, est maintenu. À partir de celles-ci, le réseau viaire s'organise en arborescence, jusqu'au centre de l'unité de voisinage, entièrement dévolu aux piétons, intériorisant la vie quotidienne le long d'un parc linéaire. C'est le *jardin de quartier*, à la fois le lieu de la vie sociale et des équipements. Le tout est calibré, comme à Radburn (voir encadré), afin de limiter le temps de parcours pour atteindre ceux-là dans un rayon de 400 m, et éviter les traversées d'axes de circulation (fig. 6).

Ce jardin fait l'objet d'un soin inédit, rendu possible par le fait que l'opération est intégralement menée par la Régie foncière communale, maîtrisant l'ensemble des terrains. Le projet est exposé pour la première fois lors de l'exposition d'urbanisme, la troisième du genre, organisée par la commune en 1956 à destination des habitants. Ceux-ci



Fig. 5

Le jardin de quartier de l'unité de voisinage de Scherdermael en 1971. Les locaux de l'école primaires se détachent au fond du parc. Le point de vue du cliché souligne la relation paysagère du parc avec l'est de l'Agglomération, et en particulier les parcs de Forest (à droite sur l'image) (extrait de GRUNEWALD, K, *Anderlecht 1971/76*, s.l. Dereume, 1976).

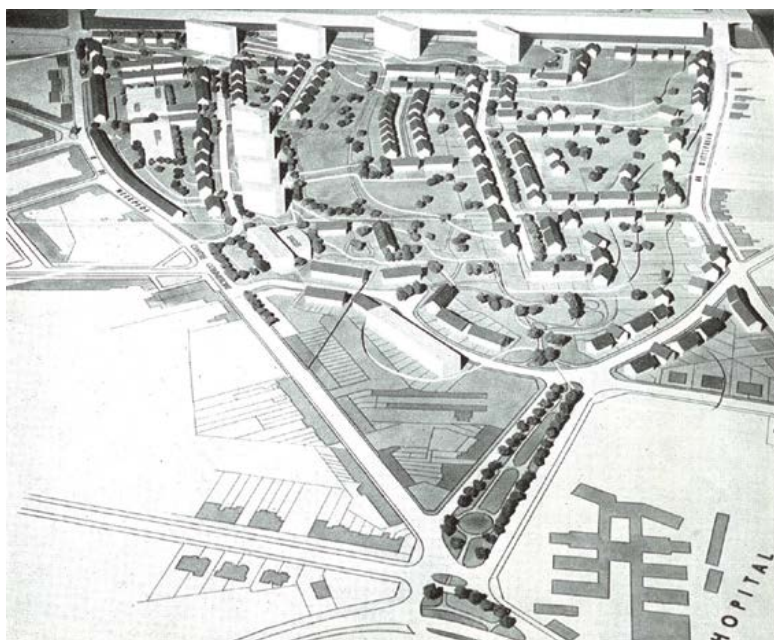


Fig. 6

Maquette du quartier du Scherdermael, telle que présentée lors de l'Exposition d'Urbanisme de la commune d'Anderlecht en 1956. L'étroit square imaginé en 1934 laisse la place à un vaste parc qui rassemble en son sein des aires de jeux pour tous les âges, une école primaire, un gymnase, un petit centre commercial et de l'habitat collectif. Le parc s'évase et s'élève en direction du boulevard de grande ceinture, entretemps destiné à devenir le ring autoroutier de la capitale. Avec l'aménagement de ce dernier en tranchée, l'extrémité du parc du Scherdermael sert à la fois de zone tampon et de dispositif naturel anti-bruit (extrait de «Anderlecht, commune d'avant-garde», in *Cahiers de l'urbanisme communal*, éd. Art et Technique, Bruxelles, 1956).

recevront sept ans plus tard, en 1963, une très belle brochure entièrement en couleur, résumant la politique urbanistique de la com-

mune. Rédigée par Messin mais dessinée par Janssens, cette très belle publication reprend un plan précis du Scherdermael, présenté

comme l'exemple de l'unité de voisinage, sur laquelle se base l'organisation de l'extension et de la rénovation de l'ensemble du territoire d'Anderlecht. Toutes ces unités se structurent autour de leur jardin de quartier, mis en relation les uns avec les autres. L'unité du Scherdermael est donc un jalon : en mettant en relation directe le parc Astrid à la zone rurale de la Pede, le *jardin de quartier* du Scherdermael, inauguré en 1964, constitue une «coulée de verdure», une étape décisive dans la formation d'un véritable *park system*, c'est-à-dire, pour reprendre les mots de Messin, «un système cohérent de parcs, à l'image de certaines réalisations d'outre-Atlantique»¹⁰.

Si l'existence de la Régie foncière permet d'engager la mise en œuvre effective de ce *park system* et de son corolaire, l'organisation des équipements, sa réalisation va pouvoir s'appuyer sur deux facteurs déterminants : la montée en puissance de la promotion immobilière et la maturité progressive du modèle de développement de la grande distribution en Belgique.

UN APPARTEMENT DANS UN PARC

L'unité de voisinage du Scherdermael ne comprend que du logement privé. Afin d'éviter toute ségrégation sociale, la conception du quartier s'attache à combiner différents types de logements : villas isolées, maisons jumelées ou mitoyennes et immeubles à appartements de 5 à 20 étages, librement et directement implantés dans le parc. Cette dernière typologie répond bien aux aspirations de Janssens, militant communiste, qui peut y retrouver, comme Renaat Braem –grande figure de l'urbanisme socialiste en Belgique¹¹ et l'un des principaux



Fig. 7

Le projet du quartier du parc des Étangs tel que publié en 1963 par les autorités communales. Dessin de Jef Janssens. Extrait de *Anderlecht, commune verte*, 1963 (© SPRB).

architectes de la Cité Modèle sur le plateau du Heysel – un logement collectif sain sur un sol collectif libéré au maximum¹². En cela, il s'était opposé ouvertement à Bardet qui, à l'ISAU, préconisait la basse densité.

Mais cette typologie de l'immeuble collectif dans la verdure va également et opportunément rencontrer l'intérêt de grands constructeurs privés de logement. La période de planification de la couronne verte bruxelloise s'accompagne, en effet, de la prolifération du type de la barre de logements implanté dans un parc en copropriété. L'impact laissé par ces barres dans le paysage bruxellois est considérable. Ceci est dû à leur nombre mais, surtout à leur gabarit, les matériaux utilisés, les balcons filants, qui leur confèrent une homogénéité, témoin de la dimension industrielle qu'a acquis leur procédé de construction. Ces barres sont, pour une bonne partie, le produit de deux sociétés qui se succéderont sur le marché bruxellois: le promoteur Etrimo et le constructeur Amelinckx¹³. Tous deux s'efforcent de mettre sur le marché un logement accessible aux ménages de revenus moyens par une compression maximale

des coûts, à la fois sur le plan foncier et sur le plan de la construction. Cela se traduit par une standardisation poussée qui rend leurs réalisations immédiatement identifiables. Les deux entreprises contribuent de cette manière, avec un intense travail de communication et de lobbying¹⁴, à transformer le logement en un produit normé de consommation et de placement¹⁵, dont la vente sur plan permet d'en financer la construction. Elles incarnent une évolution fondamentale de la pratique des développeurs urbains privés en Belgique. Au milieu du XX^e siècle, cette pratique passe de la promotion foncière – lotissement de grands terrains et vente de parcelles viabilisées à des candidats bâtisseurs, à l'image de l'action de la Régie foncière – à la promotion immobilière, qui prend en charge tout le processus de construction pour livrer des logements clé sur porte¹⁶.

Promotion immobilière et mise en œuvre des nouveaux quartiers liés au *park system* vont opportunément trouver plusieurs points de convergence, et sceller une alliance objective, tout d'abord sur le terrain de la planification et, ensuite, sur le modèle de vie urbaine. La planification via les plans particu-



Fig. 8

Le parc de l'Arboretum (aujourd'hui parc Joseph Lemaire) accueille une série d'immeubles sur un sol conçu globalement et continu en apparence, mais en réalité séparé entre le parc (en vert) en tant que tel, assumé par la commune, et une zone en co-propriété (en beige) recouvrant notamment les garages des logements, comme le montre ce schéma d'organisation du parc publié dans la brochure *Anderlecht, commune verte*, 1963 (© SPRB).

liers d'aménagement poursuit, en effet, la fixation précise de la forme urbaine, afin d'en garantir à long terme le caractère vert et aéré. La présence des grands opérateurs immobiliers permet une négociation directe entre eux et les autorités communales, en amont de l'adoption des plans, fixant l'implantation et la hauteur des immeubles selon une densité calibrée sur l'ensoleillement et la plus-value à rechercher afin de financer les équipements collectifs.

Ce type de rapport a prévalu à la conception de l'unité de voisinage contiguë à celle du Scherdermael, à aménager le long de l'actuelle avenue Marius Renard, l'une des artères principales conçue pour le quartier du Meir, rayonnant depuis le parc Astrid vers le boulevard de Grande Ceinture. La qualité excrable du sol de ce nouveau quartier implanté dans la vallée de la Pede, un petit affluent de la Senne traversant Anderlecht, y exigeait des fondations profondes économiquement difficilement envisageables pour du logement individuel. Ce paramètre offre à Janssens l'opportunité de concevoir un ensemble d'immeubles en hauteur, regroupés autour de places de différents types: un centre



Fig. 9

Vivre et loger dans un parc : les logements collectifs, l'hypermarché GB et le parc des Étangs rassemblés dans un paysage urbain intégré (archives de la Faculté d'architecture de l'ULB, Fonds Janssens, boîte 5 «Pede»).

commercial, le parvis d'une nouvelle église et une plaine de jeu, le tout implanté le long d'un grand parc reprenant l'ancien lit de la Pede – le parc des Étangs – prolongé par un second parc, l'Arboretum (parc Joseph Lemaire) (fig. 7 et 8). Le quartier des Étangs a fait l'objet d'une subdivision en lots distincts, concédés par appel d'offres à Etrimo (autour de l'Arboretum et du parc J. Vives) et dans une moindre mesure à Amelinckx (autour de la place Luther King) ainsi qu'à Constructions Rationnelles Modernes (CRM).

Le second point de convergence porte précisément sur la constitution de ces espaces verts, parfois uniquement privés, parfois coproduits avec les pouvoirs publics dans des ensembles paysagers comme le Scherdermael ou l'Arboretum. L'objectif partagé par Etrimo et Amelinckx, mais également par d'autres sociétés plus petites au nom très évocateur comme Constructions Rationnelles Modernes ou Espace Clarté Bâtir (ECB) est limpide : offrir à la classe moyenne un logement qui réponde à ses aspirations, soit un logement moderne et confortable, «implanté dans un parc»¹⁷, «garantie de la sécurité des enfants et du repos de

la retraite»¹⁸, à proximité de son lieu de travail, réalisant ainsi le *triangle* «logement-travail-loisir»¹⁹. Le lien entre vie dans la verdure et proximité du travail constitue un argument commercial de premier ordre : la clientèle visée est essentiellement constituée par des indépendants, commerçants et employés du secteur tertiaire.

La publicité est explicite, comme le montre une brochure éditée par la société CRM, promotrice d'un complexe de logements à Ganshoren conçu par l'architecte Jacques Cuisinier. Proche de grands constructeurs comme Ado Blaton, Cuisinier s'est forgé une réputation dans la conception de logements collectifs, en signant notamment le complexe multifonctionnel de la tour Rogier (1958). Toujours pour CRM, il est l'auteur à Anderlecht de la très bien nommée *Résidence du Parc*, un immeuble aux lignes épurées, dont la structure sur pilotis ferme la perspective du parc des Étangs depuis le ring, et marque aussi bien la porte de la ville que l'entrée de l'Arboretum. Avec le slogan «Ne vivez pas sans horizons, habitez vous aussi les "espaces verts"», CRM insiste, dans sa brochure publicitaire, sur l'intérêt de

la situation des logements, directement connectés au réseau des autoroutes urbaines de la capitale, «qui permet de traverser la ville pratiquement sans arrêt» jusqu'aux centres d'emplois et de commerces que constituent le haut de la Petite Ceinture et l'avenue Louise²⁰.

LE PARK SYSTEM, ESPACE PUBLIC DE LA SOUS-CAPITALE DE L'OUEST

L'appartement dans un parc est l'idée d'un habitat de la juste distance, entre nature et ville, détente et travail. Janssens avait bien saisi l'importance de cet équilibre, en particulier du point de vue de la mobilité. Dans une note sur l'avenir d'Anderlecht rédigée au moment de la conception du quartier du parc des Étangs, il constate l'exode de la population de Bruxelles dont profitent les communes périphériques comme Anderlecht. Il en prédit une diminution en importance des voies d'accès vers le centre, importance que prennent par contre «en grande partie les accès entre les nouvelles villes que deviennent les faubourgs». Il conclut, en majuscules dans le texte : «les nouveaux accès, voilà où se trouve en cette

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE L'URBANISATION : LA CRISTALLISATION DU MODÈLE DE LA VILLE VERTE

Si la politique foncière communale a joué un rôle primordial dans le déploiement du *park system* d'Anderlecht, celui-ci s'inscrit dans un courant général, qui consacre l'espace vert comme la matérialisation par excellence de l'espace public, devenant le lieu d'expression des différentes échelles de l'articulation de la vie collective, du quotidien du voisinage à la grande structure métropolitaine. Cette lame de fond traverse l'ensemble des acteurs de l'urbanisation, convaincus que cette urbanisation sera verte, en particulier «l'urbanisation périphérique». L'expression est de Victor Bure. Elle désigne les opérations d'extension urbaine –au contraire de celles visant à remplacer ou rénover la ville existante–, soit précisément le type qui concerne des politiques comme celle de la Régie foncière.

Victor Bure est le premier directeur de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (AUAT), un département mis sur pied en 1945 au sein du Ministère des Travaux publics. L'AUAT est chargée d'appliquer les règles instituées par l'arrêté-loi du 2 décembre 1946 concernant l'urbanisation et qui dote l'État belge d'un arsenal de contrôle de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire qui était jusque-là largement l'apanage des communes. Le texte repose sur deux piliers : l'obligation pour les collectivités locales de dresser des plans d'aménagement –généraux, à l'échelle de la commune (PGA) et particuliers, à l'échelle du quartier ou de l'îlot (PPA)– et la mise en place d'une tutelle de l'État sur les communes via une administration centrale d'ur-

banisme pour le contrôle, d'une part, de l'élaboration de ces plans et, d'autre part, de la qualité esthétique et sanitaire des demandes de permis de bâtir¹, lorsque ces demandes concernent des biens situés à l'extérieur de périmètres de plans particuliers d'aménagement.

La tutelle de l'État sur les communes et sur leur travail d'élaboration des plans est loin d'être incolore. Victor Bure, personnalité flamboyante et militante, veillera, de par sa fonction, à sensibiliser les décideurs et le grand public aux enjeux de l'urbanisme, notamment en fondant et présidant la Fédération belge de l'Urbanisme et de l'Habitation, ou en dirigeant la collection des *Cahiers de l'Urbanisme*. Bure est fortement imprégné des idéaux réformistes modernistes théorisés dans l'entre-deux-guerres. Il est proche des membres du *Groupe L'Équerre* et en particulier de Claude Parent, Liégeois comme lui². Ce bureau multidisciplinaire d'urbanisme est sous les feux de l'actualité urbanistique au tournant des années 1950, avec l'achèvement de l'étude pour l'urbanisation du plateau des Thirixes, dans la commune de Flémalle Haute, sur les hauteurs du sillon mosan en région liégeoise³ (A). Étudié selon les principes fondateurs de la Charte d'Athènes de division spatiale des fonctions et des types de circulation, ce projet de logements publics est important par la manière dont il percole et s'impose rapidement comme un modèle de groupement de logements ou d'urbanisation dans la Belgique de l'après-guerre, en particulier auprès des administrateurs territoriaux et de l'AUAT.

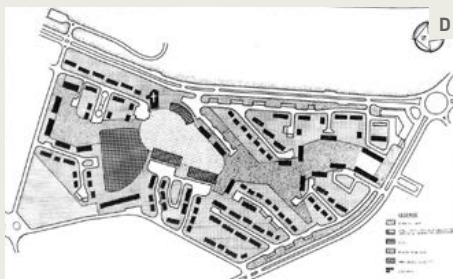
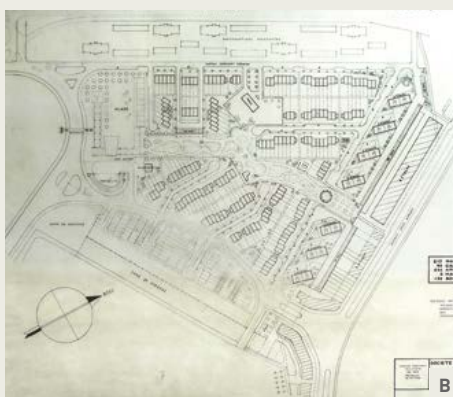
Chargé par son parti de rédiger une *Étude des problèmes des grandes agglomérations* à destination des mandataires communaux socia-

listes, l'architecte et homme politique bruxellois Fernand Brunfaut publie, en 1951, *La condition municipale*. Le seul plan de quartier nouveau qu'il y reproduit est celui de l'*unité de voisinage* des Thirixes (B), qu'il présente avec enthousiasme comme remède «devant le chaos», insistant sur la séparation nette entre les circulations des piétons, au centre du plan, et celle des véhicules en périphérie⁴. Fernand Brunfaut illustre le chapitre qui suit, consacré au logement, par les plans des immeubles dessinés à la même époque par son fils, Maxime, pour la cité-jardin *Geminal* à Evere (C). L'organisation du plan reprend cette typologie de quartier axée sur un espace vert distribuant l'ensemble des fonctions domestiques (commerces, salle communautaire, école...). Située quelques centaines de mètres plus loin, la petite cité-jardin du *Tornooiveld* (D), dessinée autour de 1952 par le Groupe Alpha, un bureau d'architecture et d'urbanisme également proche de Victor Bure, reprend cette typologie d'organisation. Le plan illustre une pleine page d'une brochure coéditée par l'AUAT et la Société nationale des Habitations et Logements à Bon Marché en 1954. Il s'agit de la publication d'un rapport sur *l'implantation des groupes d'habitation* commandité par Victor Bure à Claude Parent, rédigé sous la forme de sept recommandations⁵. Le projet du plateau des Thirixes y est largement pris en exemple pour commenter l'implantation des équipements communautaires par rapport aux cheminements piétons et aux parcs au centre de la composition de l'ensemble, tandis qu'une autre réalisation du *Groupe L'Équerre*, à Seraing⁶ (E), est mise en avant pour aborder la problématique de la circulation.

Ces exemples de nouveaux quartiers semblent tous s'inspirer de la

ville nouvelle de Radburn (Clarence Stein et Henry Wright, 1929) dans la périphérie newyorkaise, figure tutélaire des *neighborhood units* (Unités de voisinage) américaines, théorisées par Clarence Perry (1872-1944) dans le cadre du *survey* du Plan régional de New York, et dont le *Groupe L'Équerre*, ainsi que bon nombre d'architectes belges de leur génération, avait découvert les dessins à l'exposition sur le lotissement rationnel du CIAM III à Bruxelles en 1930⁷ (F).

Dès sa mise en place, l'AUAT est loin donc de se limiter à un organe de contrôle de l'action des communes, mais au contraire contribue à forger une vision claire de la ville du futur. Cette vision sera largement véhiculée via la tutelle exercée sur l'élaboration, par les communes, de leurs plans généraux et particuliers d'aménagement. Précisément, si la loi de 1946 exige de chaque commune de dresser des PGA⁸ et des PPA, elle précise que leur élaboration nécessite soit l'intervention de bureaux d'études spécialisés, soit un service technique communal disposant d'urbanistes qualifiés et agréés. La mise en application de cette loi va avoir comme conséquence immédiate un développement spectaculaire de la formation en urbanisme en Belgique, ce qui contribuera également largement à diffuser les nouveaux principes d'urbanisation. Outre les formations déjà existantes à l'ULB (où enseigne Victor Bure à partir de 1945) et à La Cambre, deux offres de cours du soir apparaissent spécifiquement pour former les techniciens à la planification. L'université de Gand lance, de son côté, des cours du soir en 1951, quelques années après le réseau d'écoles d'Art et d'Architecture Saint-Luc qui initie le mouvement avec la création de l'ISUA (Institut Supérieur d'Urbanisme Appliqué) en 1947, dont la direction est confiée à l'urbaniste



A

Le système des services et des bâtiments civiques, souligné en rouge par les urbanistes du Groupe L'Équerre, qui organise en leur centre les différentes unités composant le projet d'urbanisation du plateau des Thirixes, Flémalle Haute. Ce système entièrement piéton et le réseau routier s'entrecroisent sans jamais se rencontrer (extrait de PARENT, É., *L'implantation des groupes d'habitations*, Bruxelles, Ministère des Travaux Publics et de la Reconstruction et Société Nationale de Habitations et Logements à Bon marché, 1954, p. 10).



Les principes partagés de conception du plan d'un quartier d'habitations dans les années 1950 en Belgique, axé sur un espace vert linéaire: **B**: Germinal, (Evere, Maxime Brunfaut, 1957) (© Fondation CIVA, Fonds Maxime Brunfaut); **C**: Tornooveld, (Evere, Groupe Alpha, 1952); **D**: La Bergerie (Seraing, Groupe L'Équerre) (extrait de PARENT, É., *L'implantation des groupes d'habitations*, Bruxelles, Ministère des Travaux Publics et de la Reconstruction et Société Nationale de Habitations et Logements à Bon marché, 1954, p. 10).

E

Le plan de la ville nouvelle de Radburn dans la périphérie de New-York, New Jersey [1929]. «Première 'motor-safe city' où Henri Wright sépara la vie domestique du trafic routier en plaçant une ceinture de verdure continue à l'intérieur de chaque 'superblock', véritable unité que les Américains appellent encore 'Neighbourhood Unit', est composé avec une école, un terrain de jeu ou une piscine» (extrait de BARDET, G., *Problèmes d'urbanisme*, Dunod, Paris, 1941, p. 55).

français Gaston Bardet.

Le personnage est ancré dans la tradition française de l'urbanisme comme une science sociale. À l'idée de la table rase et à l'approche analytique, schématique et déterministe des modernistes radicaux, idéologiquement dominants, comme Le Corbusier et certains animateurs des CIAM, Bardet oppose le refus de la rupture, considérant la ville comme un organisme vivant et complexe dont il est indispensable de comprendre la structure et la morphologie sociale⁹. Dans son important ouvrage *Pierre sur pierre, construction d'un nouvel urbanisme*, un recueil d'articles publié en 1945 et que l'on peut considérer comme le programme de son enseignement à l'ISUA, il fustige le projet de la *Ville Radieuse* de Le Corbusier¹⁰, ville verticale, mais décrit par contre les principes et dessins du *faubourg-jardin* pavillonnaire de Radburn¹¹. Et si Bardet affiche un profil traditionaliste, il adopte néanmoins la dénomination très moderniste d'«unité de voisinage», dont Radburn constituerait à ses yeux, avec ses deux grands ensembles de logements –les *superblocks*, constitués d'une quinzaine de groupes de maisons en U de part et d'autre de l'espace vert linéaire–, un exemple parfait d'articulation des échelles de communauté.

Cette question des échelles, qu'il nomme les «échelons communautaires», est seule garante, selon Bardet, de l'épanouissement de la personnalité de chacun, évitant la faillite humaine des voies individualiste –«la petite villa»– et collectiviste –«les machines à habiter»– par une articulation précise et anthropologique des niveaux de sociabilité¹² par échelons successifs. Le premier échelon correspond à celui du hameau, soit le groupement de 5 à 10 maisons, où s'orga-

nise un niveau de solidarité direct et spontané, l'échelon patriarcal; le groupement de 50 à 150 maisons définit l'échelon domestique, auquel correspondent les petits espaces publics verts et la distribution des commerces et services locaux. Le quadrillage des voies de desserte urbaine délimite des périmètres de 4.000 à 10.000 maisons. C'est l'échelon paroissial, autrement dénommé «unité de voisinage».

NOTES

1. Voir à ce sujet ARON, J., BURNIAT, P., VANDE PERRE, M., *Le contrôle esthétique en '40*, Éd. Les Cahiers de la Cambre architecture, Institut Supérieur d'Architecture de l'État, La Cambre, Bruxelles, 1986 et BRICMONT, G., *Aménagement du territoire et urbanisme. Commentaires de la loi organique du 29 mars 1962*, Larcier, Bruxelles, 1963 (2^e éd.).
2. Durant l'entre-deux-guerres, Victor Bure travaille comme juriste au service des Travaux publics de la ville de Liège, où travaille depuis 1936 Jean Moutschen (1907-1965), membre fondateur du *Groupe L'Équerre* avec notamment Yvon Falise (1908-1981) qui lui devient échevin de l'Urbanisme de Liège en 1937, qui se base durant la guerre sur les travaux du groupe pour réfléchir à l'aménagement du Grand Liège (GRULOIS, G., *L'Équerre: réédition intégrale 1928-1939*, éd. Fourre-Tout, Liège, 2012, p. 341, 373-374).
3. GRULOIS, G., «De la région à l'unité de voisinage: l'urbanisme du Groupe L'Équerre, 1937-1952», in *VLC architectura*, 2015, vol. 2, n° 1, p. 6.
4. BRUNFAUT, F., *La Condition Municipale*, éd. Le Travail, Verviers, 1951, p. 382-389.
5. Ces recommandations constituent un «tout» dont les différentes parties se complètent mutuellement. C'est donc bien de ce «tout» que voudront bien s'inspirer les sociétés agrées dans l'élaboration des programmes de construction, et les auteurs de projet dans la conception des plans. In PARENT, E., *L'Implantation des groupes d'habitations*, Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction et Société nationale des Habitations et Logements à Bon Marché, Bruxelles, 1954.
6. *Unité de «La Bergerie»* (800 logements, société coopérative «La Maison Sérésienne», urbanistes *Groupe L'Équerre*, architecte R. Kangiester, p. 18-19.
7. Le quartier avait également fait l'objet d'un long article dans la revue belge d'urbanisme *La Cité*. GRULOIS, G., *op. cit.*, p. 11, ainsi que la revue d'architecte *Le Document*, à ce moment sous la direction de Gaston Brunfaut, le frère de Fernand.
8. L'élaboration des PGA en théorie obligatoire, mais seulement quelques communes, dont Jette et Ganshoren, disposaient d'un PGA approuvé par le Ministre des Travaux publics en 1962. Le principe de la double signature ne s'appliquait pas à l'intérieur des périmètres de PPA approuvés par le Ministre.
9. FREY, J.-P., «Gaston Bardet, théoricien de l'urbanisme «culturaliste»», in *Urbanisme*, n° 319, juillet-août 2001, p. 33.
10. La *Ville Radieuse* est un projet théorique de ville moderne de Le Corbusier dans lequel il développe sa célèbre trame de barres d'habitations en redent. Parfait exemple d'un urbanisme décontextualisé et abstrait, cette trame très graphique est dénoncée par Bardet, qui la rebaptise «Ville Ombreuse», en redessinant les ombres portées au solstice d'hiver, là où Le Corbusier ne montrait que les ombres au solstice d'été. BARDET, G., «La ville dite radieuse», in *Pierre sur pierre. Construction du nouvel urbanisme*, L.C.B., Paris, 1945, p. 180.
11. Un projet pourtant aussi mis en avant durant la troisième édition des CIAM, ce qui illustre la diversité des positions lors de ces congrès.
12. BARDET, G., «Les échelons communautaires dans les agglomérations urbaines», in *Pierre sur pierre...*, *op. cit.*, p. 233-249.



Fig. 10

Vue du centre commercial de Vällingby, coeur de la cité satellite du même nom autour de Stokholm, tel que publiée en 1958 par la revue *La Maison* (© SPRB).

époque d'éclatement de la capitale, la chance d'Anderlecht»²¹. Janssens ne peut donc que se réjouir de la décision de l'Administration des Routes de faire déboucher l'autoroute A9 –jamais réalisée– reliant Bruxelles à Courtrai, sur l'avenue Maurice Carême²², la parallèle de l'avenue Marius Renard, de l'autre côté du parc des Étangs. Pour l'urbaniste, cet accès autoroutier fait du quartier des Étangs la «Porte Verte du centre périphérique»²³. La commune d'Anderlecht est ainsi destinée, par sa parfaite connexion à la fois au centre et à l'est de Bruxelles, via le boulevard Van Paepsem, et à son *hinterland*, à être élevée au rang de *sous-capitale de l'ouest*.

Cette position de la juste distance n'intéresse pas seulement les autorités communales. Parallèlement au secteur de la promotion immobilière, celui de la grande distribution prend son essor en Belgique au milieu des années 1950, et élabore également son modèle de développement sur le territoire. Le premier supermarché à ouvrir à Bruxelles en 1957, sur la place Flagey, porte l'enseigne de *Delhaize*. Mais c'est son concurrent historique, le groupe GB qui, le premier, appliquera en Belgique le modèle du *shopping centre* américain, l'hypermarché combinant commerce



Fig. 11a et 11b

Le centre commercial du *Westland*, lieu de croisement entre l'axe de la vallée du Broeck, en liaison visuelle avec Saint-Guidon, et celui reliant le quartier de logements sociaux du Scheutbos avec le *Jardin de quartier* de la chaussée d'Itterbeek, lequel rassemble une école primaire, deux clubs sportifs et une plaine de jeux [a : extrait de *Westland shopping center* à Anderlecht, Archives de l'ULB, Fonds Groupe G.I.B., farde 252486 ; b : OWTP_460035 © Min. TP, Régie des Bâtiments].

en libre-service, alimentaire et non alimentaire, avec un énorme parking pour voitures²⁴, sous l'impulsion de Maurice Cauwe (1905-1985), administrateur délégué de GB Entreprises. Cauwe connaissait son sujet. Il avait effectué entre 1948 et 1981 une série de voyages aux États-Unis (33 au total)²⁵, participait depuis leur création en 1956, aux séminaires de Dayton sur les méthodes modernes de *merchandising* présidés par Bernardo Trujillo (1920-1971), considéré à l'époque comme le *pape de la distribution moderne*²⁶ et présidait l'Association belge des Grandes Entreprises de Distribution (AGED) ainsi que le

think tank URBANICOM, l'Association internationale d'Urbanisme et de Commerce, fondée en 1966.

Tout comme Janssens, Cauwe entrevoit la nécessité de consolider des «centres de faubourgs»²⁷, ce qu'offrent les centres commerciaux, grâce à «l'urbanisme commercial périphérique». Le développement des centres commerciaux en Belgique correspond à la suppression, en janvier 1961, de la loi Cadenas de 1937, qui protégeait jusque-là le petit commerce, et est donc parfaitement concomitant à la construction à plein régime des quartiers de la couronne verte.



Fig. 12

Talus, étangs et viaducs utilisés à dessin pour créer soit des continuités paysagères entre le domaine de la Pede et la couronne verte anderlechtoise, ou afin de protéger celle-ci du trafic du ring [Cliché de l'époque de la finalisation des travaux du ring (archives de la Faculté d'Architecture de l'ULB, Fonds Janssens, boîte 5 «Pede»)].

GB avait anticipé l'adaptation de la législation avec l'acquisition de terrains dans des localisations périphériques²⁸, dont un situé dans le futur quartier des Étangs. La Régie avait saisi cette opportunité, cédant la parcelle à un prix très avantageux, afin de s'assurer une temporalité parfaite entre la construction des logements, des espaces verts, des équipements communautaires et, enfin, de l'infrastructure commerciale²⁹ (fig. 9). Avec l'hypermarché, GB dispose d'un modèle de magasin simple, économique, peu risqué financièrement, qui lui permet d'inaugurer deux implantations dans l'agglomération bruxelloise dès septembre 1961, l'un à Anderlecht, l'autre à Auderghem, dans une position géographique symétrique, au croisement d'une autoroute urbaine de pénétration et de ceinture.

Dans un second temps, le groupe développe un second type plus élaboré de *shopping centre* en collaboration avec les *Galeries Anspach*, via une co-entreprise, Devimo, qui débouchera sur le *Woluwe Shopping Center* (inauguré en 1968) et le *Westland Shopping Center*, ouvert en 1972. Bien que directement inspiré par leurs homologues d'outre-Atlantique, Cauwe

veut absolument éviter l'écueil de la dégénérescence des villes américaines par une collaboration directe avec les autorités publiques, en vue de générer, ensemble, «l'urbanisme commercial périphérique», à l'image du centre de la ville satellite de Vällingby (1957), un centre commercial issu d'un partenariat public/privé, en périphérie de Stockholm que Cauwe, comme Jean-Pierre De Bodt, le premier directeur de Devimo, connaissent bien. Janssens se réfère également à Vällingby (fig. 10) dans ses réflexions sur les besoins en surface commerciale pour sa Porte Verte d'Anderlecht.

Le *Westland* (fig. 11a et 11b) est donc planifié dans une vision commune d'équipement d'une centralité périphérique, au départ imaginé comme une grande dalle intégrant commerces et logements³⁰. Les deux fonctions seront finalement scindées, mais organisées le long d'un axe commun. Le mail commercial se prolonge sur une promenade le long de laquelle s'implantent des barres de logement, une promenade visuellement orientée sur le clocher de la collégiale Saint-Guidon qui marque le centre culturel et social de la commune. La connexion

visuelle témoigne, comme pour le parc du Scherdermael, du souci d'une intégration paysagère du *park system* dans la structure de la ville et, ici, de son patrimoine symbolique (fig. 12). L'axe de vue profite du dégagement topographique de la vallée du Broeck, ruisseau traversant le noyau villageois originel, et le long duquel est construit le boulevard Sylvain Dupuis, parallèlement au centre commercial. À travers celui-ci, une passerelle enjambant ce boulevard permet une liaison perpendiculaire à l'axe visuel, entre le quartier moderniste de logements sociaux du Scheutbos et le *jardin* du quartier de la chaussée d'Itterbeek, poursuivant de cette manière la construction du *park system*.

OFFRIR UN BOIS DE LA CAMBRE À L'OUVRIER : LA DIMENSION OPÉRATIONNELLE DU PARK SYSTEM

L'aménagement du quartier des Étangs illustre parfaitement les différentes échelles que le *park system*, en tant qu'espace public de référence de la partie anderlechtoise de la couronne verte, cherche à articuler. Le parc rassemble les équipements du quartier. Par sa forme, que suit l'avenue qui aurait dû devenir le débouché de l'autoroute A9, il conduit explicitement, via le parc Astrid, vers le centre civique et culturel de la commune, autour de la place de la Vaillance, la Maison Érasme et la collégiale Saint-Guidon, opérant ainsi à l'échelle communale. Dans l'autre direction, il passe sous le ring du Bruxelles, pour rejoindre la zone verte de la Pede par laquelle il acquiert une dimension régionale. Au départ simple réserve foncière, cette zone offrira l'opportunité d'équilibrer la distribution des grands parcs publics autour de

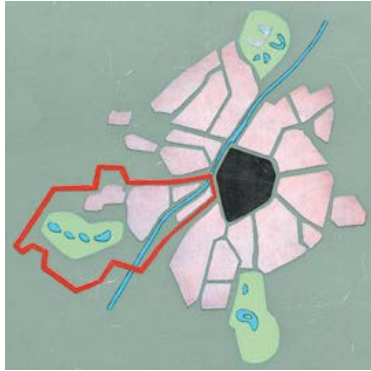


Fig. 13

Image de la couverture de la brochure *Anderlecht, commune verte* distribuée aux habitants de la commune en 1963 pour présenter le *park system*, montrant l'ambition claire d'inscrire la zone rurale de la Pede dans le système des tous grands parcs bruxellois (© SPRB).

l'agglomération bruxelloise³¹, et de créer, avec ses 75 ha, un «véritable bois de la Cambre»³² (fig. 13) à destination de la population ouvrière anderlechtoise.

Les activités agricoles, maintenues grâce à la décision du gel de l'urbanisation de la zone, servent de toile de fond à un vaste complexe sportif en plein air, qui constitue l'essentiel de l'équipement du parc. La localisation de cet équipement à proximité du ring procède d'une logique bien précise. Au-delà du fait que cela rapproche les terrains de sport des quartiers d'habitation, ceux-ci sont en réalité intégrés dans le périmètre d'aménagement du ring, l'autoroute de ceinture de la capitale. Le tracé de cette autoroute, fixé dès 1949, épouse, à Anderlecht, celui du boulevard de grande ceinture. Celui-ci, imaginé dans l'entre-deux-guerres comme colonne vertébrale de l'urbanisation de la commune, devenait une barrière de talus infranchissable qui coupe le territoire en deux et entrave à la fois tout développement dans la partie restante à l'ouest et, surtout, l'accès au domaine de la Pede. En compensation, le bourgmestre socialiste Henri Simonet obtiendra du

Ministre des Travaux publics, Jos De Saeger, que le dessin du passage du ring à Anderlecht soit confié aux services communaux. Les talus entre la Pede et le parc des Étangs disparaissent au profit de longs viaducs tandis que dans la direction du Scherdermael, ils sont rehaussés pour créer un dispositif anti-bruit; l'ensemble des terrassements profitant, opportunément, aux frais du Ministère des Travaux publics, à l'aménagement du centre sportif³³, mais également à l'ensemble des étangs de rétention, qui tous participent à la connexion des différents jardins de quartiers au complexe de la Pede (voir fig. 2).

La préservation de la Pede en espace semi-rural poursuit, en effet, également un objectif de gestion des eaux. La vallée du Neerpedebeek est utilisée comme un système de régulation des eaux de ruissellement, imaginé dès 1911, via un chapelet d'étangs de retenues, dont le plus important devait être agrandi et servir aux sports nautiques³⁴. Un autre étang récolte les eaux du ring, tandis que ceux du parc le long de l'avenue Marius Renard, qui suivent la même vallée, forment des bassins de retenue pour éviter les inondations en aval du quartier très urbanisé de Veeweyde³⁵, lieu de convergence des grandes voies de circulation liées au ring et aux pénétrantes autour d'un vaste rond-point sur la chaussée de Mons. Le rond-point renvoie vers le nouveau pont Van Paepsem et, par là, vers une nouvelle zone industrielle aménagée, grâce aux subsides nationaux de la loi du 8 juillet 1959 pour le développement économique régional, sur la rive droite du canal, libérant la rive gauche pour étendre le quartier de Veeweyde par un nouvel ensemble de logements en hauteur dans un espace vert: le quartier Aurore. Construit autour d'une nouvelle école communale, il s'organise selon une géométrie désaxée par

rapport au canal, en prévision d'une darse jamais réalisée, destinée à la navigation de plaisance. Imaginée à la fois comme le premier jalon d'un *waterfront* et comme le prolongement du *park system*, il s'agit de la seule opération liée à celui-ci qui ne soit pas conforme à la brochure éditée en 1963 présentant les différents quartiers nouveaux d'Anderlecht.

Cette brochure, patronnée par le bourgmestre Bracops, signée par Messin, mais entièrement dessinée par Janssens, clarifie la politique foncière communale liée au *park system*, soit une politique avant tout de création d'espaces verts, régulièrement saluée par la presse spécialisée en Belgique. L'urbanisation de la commune a, en effet, systématiquement été le levier de création de parcs, selon des objectifs chiffrés très clairs: 74 ha en 1962 pour 29 en 1945, avec un objectif de 200 ha en 1985, pour une population alors estimée à 120.000 habitants, soit 17 m² d'espace vert par habitant. Pour Janssens, ces surfaces doivent être effectivement accessibles pour chaque habitant³⁶, y compris donc ceux des quartiers anciens hérités du XIX^e siècle. Aussi, la Régie s'emploie-t-elle, dès le début des années 1950, avec l'aide des subsides nationaux de lutte contre les taudis, d'aménager des jardins de quartier via le curetage d'îlots densément construits³⁷. Au départ opérés isolément, ces curetages vont, à partir du début des années 1960, intégrer le *park system*, lequel sert de guide opérationnel pour la rénovation urbaine ou pour la forme de la poursuite des opérations déjà menées, comme la *Porte de Paris*, sur la place Albert le long de la chaussée de Mons, reliée à la rive gauche via le quartier de la tour des Goujons et une chaîne de petits parcs et squares à travers la nouvelle zone industrielle.

CONCLUSION

Le *park system* d'Anderlecht n'est donc pas seulement un ensemble d'espaces verts. Il ne peut également se résumer à la convergence d'intérêts communs de différents acteurs de construction de la ville. Il est l'incarnation d'une véritable politique urbanistique intégrée, agissant comme un guide dans la fabrication ou la rénovation de la ville, et cela sur le long terme, catalyseur de l'urbanisation et de la rénovation de la commune, avec une cohérence spatiale et une intégration des différentes fonctions et typologie exceptionnelle pour le contexte belge. Il est intéressant de constater comme le *park system* traverse les époques : avec le Scherdermael, dont le bâti est encore héritier des principes de basse densité des cités-jardins, ensuite le parc des Étangs, Aurore et le *Westland*, à l'apogée du développement d'un logement moyen largement accessible, soutenu par le capital privé, jusqu'aux opérations, non encore finalisées, de l'autre côté du parc des Étangs qui, malgré leur profil clairement post-modernes, aux consonances classiques, poursuivent dans les esquisses préliminaires à l'élaboration des plans d'affectation, l'idée des continuités vertes comme colonne vertébrale.

Au-delà de la dimension spatiale et opérationnelle pour la structuration de l'urbanisation de la commune, les espaces verts anderlechtois présentent une fonctionnalité complexe, à la fois sur le plan social, technique et de la salubrité, qui s'articule dans un réseau d'espaces verts à l'échelle de l'ensemble de la seconde couronne occidentale, dont le *park system* permet de mesurer aujourd'hui le potentiel. Cette couronne verte, vue dans son ensemble, constitue la lisière sciemment conçue d'une

agglomération aujourd'hui élevée au rang de Région et, en même temps, parvient à l'articuler avec les grands paysages de son *hinterland* occidental, le *Pajottenland*.

NOTES

1. Voir à ce sujet : LÉLOUTRE, G., «Une culture "commune". L'urbanisme communal bruxellois ou la construction concertée d'une agglomération capitale», in *Bruxelles Patrimoines*, n° 18, Bruxelles, avril 2016, p. 20-39.
2. MESSIN, G., *Problèmes fonciers: l'exemple d'Anderlecht*, éd. Art et Technique, Bruxelles, 1964.
3. ARON, J., *Théorie et pratique de la spéculation foncière*, Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles, 1973.
4. MESSIN, G., «Anderlecht, commune d'avant-garde», in *Cahiers de l'urbanisme communal*, n° 1, éd. Art et Technique, Bruxelles, 1956, p. 9.
5. Introduction de la brochure d'information aux habitants rédigée par Georges Messin et distribuée en 1963, *Anderlecht, commune verte*, p. 9.
6. VAN DER HAEGEN, H., *Anderlecht en zijn recente ontwikkeling*, notes de cours, KULeuven, 1982.
7. Octave Coenen connaissait bien les hauts fonctionnaires de l'AUAT, Wurth et Victor Bure. À ce titre, il suivait de près les congrès de l'urbanisme que la Fédération belge de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire organisait, sous la présidence de Bure. Les informations liées à la carrière de Charles De Coster proviennent d'un entretien avec lui le 30 octobre 2012. Les informations sur Jef Janssens sont issues d'une discussion informelle tenue avec lui peu avant son décès, et de ses archives personnelles, confiées par sa veuve, Mme Fientje, aux Archives de la Faculté d'Architecture, rassemblées dans le Fonds Janssens. Les années d'inscription à l'ISUA proviennent du registre des inscrits de l'ISURU (Institut Supérieur d'Urbanisme et de Rénovation urbaine, institution créée par la réforme de l'ISUA).
8. Ganshoren et Jette sont les deux seules communes de l'agglomération à avoir fait approuver le PGA par le Gouvernement. Celui d'Anderlecht restera un document interne.
9. BARDET, «Urbanisme», cité par MESSIN, G. et JANSSENS, *Vert Anderlecht*, 1963, p. 25.
10. Discours d'inauguration du parc du Scherdermael de Georges Messin du 19 juin 1964, Archives de la Faculté d'architecture, Fonds Janssens, boîte 7 «Scherdermael».
11. Braem explicite son idée de l'urbanisme socialiste en Belgique dans son célèbre petit pamphlet *Het lelijkste land ter wereld*, Davidsfonds, Leuven, 1968.
12. Comme Braem, Janssens abhorre les jardins individuels et l'urbanisation liée à la petite propriété bourgeoise. Il n'hésite d'ailleurs pas à afficher explicitement cette conviction dans ses relations avec son pouvoir politique communal, lorsqu'il défend la politique foncière de la Régie et le développement du quartier des Étangs. [JANSSENS, J., Note d'accompagnement au rapport sur la politique des espaces verts au quartier des Étangs du 22 mars 1966, adressée à l'échevin, du 24 mars 1966, p. 4].
13. Pour la seule année 1974, les entreprises Amelinckx mettent 3.200 logements sur le marché, ce qui représente 4,82 % de la production totale dans toute la Belgique et 5,54 % de la production totale liée au seul secteur privé. Pour la seule agglomération bruxelloise, ce sont près de 1.470 logements qui sont construits, soit plus que l'ensemble de la production du secteur public (1.105 unités) et un tiers de la production privée (4.339 unités recensées). Sources : *Bulletin national du Logement*, 8, *Échos de la Bourse* du 20 juin 1975.
14. Sur l'action spécifique de Jean-Florian Collin, fondateur d'Etrimo, et de François Amelinckx ainsi que sur la popularisation de leur modèle, voir BROES, T., DEHAENE, M., «When the market produced housing for the greatest numbers: the short-lived optimism of private property tycoons in post-war Belgium», in coll., *Optimistic Suburbia. Large housing complexes for the middle-class beyond Europe*, Lisbon, 20-22 mai 2015.
15. Les logements Amelinckx se sont popularisés auprès de la classe moyenne et des petits indépendants comme un objet de placement, selon l'adage «un Amelinckx pour les vieux jours», THEUNIS, K., *De zoektocht naar een Belgisch woonproject, 1965-1975*, non published PhD, KULeuven, Civil Engineer-Architect, Leuven, p. 96.
16. Cette évolution s'appuie sur l'élargissement spectaculaire dans l'immédiat après-guerre des possibilités de crédits hypothécaires, sur l'impulsion donnée à la

- construction d'immeubles collectifs induite par la loi de 1924 sur la co-propriété et, enfin, sur la maturité, à la même époque, de la technologie du béton armé.
17. COLLIN, J.-F., «L'appartement dans un parc», in *Comment devenir propriétaire*, brochure éditée par Etrimo pour le 25^e anniversaire de la société, AAM, Fonds Collin, 1960.
 18. LORIS, Ch., *Les Entreprises Amelinckx s.a.*, mémoire de fin d'étude sous la direction de Jacques Aron, ENSAV La Cambre, Bruxelles, 1976, p. 45.
 19. «Quand le bâtiment va... et quand il ne va pas», interview de René Blijweert, administrateur-délégué, directeur général de la s.a. Amelinckx, dans *Bâtiment*, 100, septembre 1975, p. 59-66.
 20. Texte repris d'une brochure commerciale de la s.a. Constructions Rationnelles Modernes, Archives de l'ULB, Fonds De Coster.
 21. JANSSENS, J., *Note sur l'avenir d'Anderlecht*, s.d., Archives de la Faculté d'architecture de l'ULB, Fonds Janssens, boîte 4, farde 5, p. 8.
 22. Après un début de mise en œuvre, dont l'échangeur sur le ring de Bruxelles, le projet de l'autoroute A9 est finalement abandonné.
 23. JANSSENS, J., *Note sur l'avenir d'Anderlecht*, *op. cit.*, p. 9.
 24. Pour un aperçu complet de l'histoire de l'implantation des shopping centres à Bruxelles, voir VANHAELEN, Y., LELOUTRE, G., «Shopping centres as catalysts for new multifunctional urban centralities: the case of two shopping centres around Brussels», in AVERMAETE, T. et GOSSEYE, J. (eds), *Shopping Town Europe, 1945-1975. Building Collectivity in Times of Corporate Modernity*, Bloomsbury Academic, London, 2017, p. 51-64. Je tiens à remercier Yannick Vanhaelen pour avoir dépouillé le fonds GIB aux Archives de l'ULB et de m'avoir transmis ses notes et documents.
 25. GRIMMEAU, J.-P., «Un anniversaire oublié: les premiers hypermarchés européens ouvrent à Bruxelles en 1961», in *Brussels Studies*, n° 67, 2013.
 26. Ces séminaires de la National Cash Register furent organisés entre 1957 et 1970 et ont rassemblé au total près de 11.000 hommes d'affaires du monde entier. In THIL, E., *Les inventeurs du commerce moderne*, Arthaud, Paris, 1966.
 27. CAUWE, M., R.U.M., n° 10, 1966, p. 253-261.
 28. GRIMMEAU, J.-P., *op. cit.*
 29. JANSSENS, J., Note à l'échevin concernant la politique des espaces verts au quartier des Étangs, 22 mars 1966, Archives de la Faculté d'architecture de l'ULB, Fonds Janssens, boîte 5, farde 2 «Politique des espaces verts».
 30. Janssens décrit de cette manière l'avant-projet, dans un rapport technique, s.d. (début des années 1990) lié au Plan Particulier d'Aménagement «Vallée du Broeck», Archives de la Faculté d'Architecture, Fonds Janssens, boîte «Anderlecht», farde «Projet de Plan Particulier d'Aménagement: Vallée du Broeck».
 31. La politique anderlechtoise est réellement à considérer à l'échelle régionale. À plusieurs reprises, et en particulier dans la brochure *Anderlecht, commune verte* de 1963, Messin et Janssens insistent sur le rôle précurseur de l'action de la commune, qui, lorsque se mettra enfin en place une planification à l'échelle de l'agglomération, en deviendrait le fer de lance. Janssens ne s'y est d'ailleurs pas trompé puisqu'il deviendra membre, en 1976, du Groupe technique de l'Agglomération de Bruxelles, chargé de l'examen des PPA (source: notes personnelles manuscrites de Jef Janssens, Archives de la Faculté d'Architecture de l'ULB, Fonds Janssens, boîte 1, farde 1).
 32. JANSSENS, J., *Note sur l'avenir d'Anderlecht*, *op. cit.*
 33. Lettre de J. Janssens à J. Simonet, bourgmestre d'Anderlecht du 6 janvier 2004, Archives de la Faculté d'Architecture de l'ULB, Fonds Janssens, boîte 5 «Pede 3, farde 4 «Parc de la Pede».
 34. *Ibidem*.
 35. JANSSENS, J., Note d'accompagnement au rapport sur la politique des espaces verts au quartier des Étangs du 22 mars 1966, adressé à l'échevin, du 24 mars 1966.
 36. JANSSENS, J., Note à l'échevin concernant la politique des espaces verts au quartier des Étangs, 22 mars 1966, Archives de la Faculté d'architecture de l'ULB, Fonds Janssens, boîte 5, farde 2 «Politique des espaces verts».
 37. Une politique présentée par Bracops et Messin dans la brochure «Anderlecht commune d'avant-garde» éditée en 1956.

The park system of Anderlecht. Construction of a public space for Brussels's green ring

At the end of the Second World War, the municipalities to the west and north of the city of Brussels, were only very partially impacted by the urbanisation associated with the growth of the capital. Nevertheless, these same municipalities were extensively covered by building alignment plans, which the municipalities themselves had prepared. Everything was therefore in place for development of the Brussels urban area to occur organically via spacious residential neighbourhoods. However, in the immediate aftermath of the war, conditions dramatically changed. Firstly, the legal framework for controlling the urbanisation process was completely reformed, with the focus no longer on alignments but instead on functional planning via zoning and determining exact size for constructions. This framework encouraged the municipalities to revise the form to be given to their future development and contributed to the widespread use of the green city model, with buildings freely located within park settings. Secondly, the involvement of private actors in urbanisation evolved from land development towards property development, which fundamentally altered the type of construction and its relationship with planning. These two changes resulted in an entirely different face to the urbanisation of the western outer ring, that of the green ring, of which Anderlecht is a model example.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Murielle Lesecque,
Griet Meyfroots, Cecilia Paredes
et Brigitte Vander Bruggen

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont et Griet Meyfroots

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Paula Dumont et Julie Coppens

COORDINATION DU DOSSIER

Paula Dumont

AUTEURS/COLLABORATION

RÉDACTIONNELLE

Bruno Campanella,
Anne De Bardzki-Granon,
Odile De Bruyn, Yannick Devos,
Denis Diagre, Paula Dumont,
Eric Hennaut, Valentine
Jedwab, Roger Langohr,
Catherine Leclercq, Géry Leloutre,
Isabelle Leroy, Hubert Lionnez,
Michel Louis, Cristina Marchi,
Elena Marinova, Cristiano Nicosia,
Luc Teper, threetwoshoot,
Brigitte Vander Bruggen,
Ann Voets, Luc Vrydaghs

TRADUCTION

Gitracom, Ubiquis

RELECTURE

Martine Maillard, Ann Degraeve
et le comité de rédaction

GRAPHISME

La Page sprl

CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

IMPRESSION

IPM printing

DIFFUSION ET GESTION

DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Constantin Brodzki, Danielle Scherens

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Waknine, Directrice générale de
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine de
la Région de Bruxelles-Capitale,
CCN – rue du Progrès 80,
1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout
droit de reproduction, traduction
et adaptation réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et
Sites - Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles
<http://patrimoine.brussels>
aatl.monuments@sprb.irisnet.be

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGR – Archives générales du Royaume
ARB – Académie royale de Belgique
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
Département JPEU – Département
Jardin, Paysage et Écosystème urbain
IRSIA – Institut pour l'Encouragement
de la Recherche scientifique dans
l'Industrie et l'Agriculture
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor
het Kunstpatrimonium / Institut
royal du Patrimoine artistique
MVB – Musée de la Ville de Bruxelles
MRAH – Musées royaux d'art et histoire
SPRB – Service public
régional de Bruxelles
ULB – Université libre de Bruxelles

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2017/6860/017

*Dit tijdschrift verschijnt ook
in het Nederlands onder de
titel «Erfgoed Brussel».*



Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014
Lieux de culte

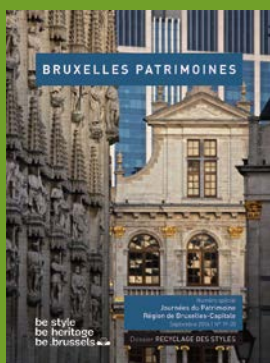
014 - Avril 2015
La Forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

018 - Avril 2016
Les hôtels communaux

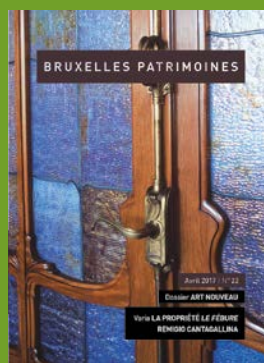
Derniers numéros



019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles



021 - Décembre 2016
Victor Besme



022 - Avril 2016
Art nouveau



BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

20 €



ISBN 978-2-87584-145-2